

J'attire votre attention sur les dispositions des articles 48, 80 et 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui offrent la possibilité à tout membre du personnel enseignant nommé à titre définitif, titulaire d'une fonction de recrutement (article 48), d'une fonction de sélection (article 80) ou de promotion (article 94), d'obtenir dans cette fonction **un changement d'affectation** :

1° dans un emploi vacant d'un autre établissement de la zone

Le membre du personnel enseignant qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement de la même zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès de l'administration dans la première quinzaine du mois de février.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de recrutement en adresse copie au président de la **commission zonale d'affectation** concernée dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de sélection en adresse copie au président de la **commission zonale d'affectation** dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de promotion en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

2° dans un emploi vacant au sein d'une autre zone

Le membre du personnel enseignant qui désire obtenir un changement d'affectation dans une autre zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès de l'administration dans la première quinzaine du mois de février.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de recrutement en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** concernée dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de sélection en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de promotion en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

Dans les deux cas de figure, ce changement d'affectation produit ses effets le 1^{er} septembre suivant et c'est le Gouvernement qui accorde le changement d'affectation moyennant avis favorable des commissions précitées.

Ces demandes motivées par des circonstances exceptionnelles doivent être introduites à l'aide des documents¹ ci-annexés, par pli recommandé, **POUR LE 28 FEVRIER AU PLUS TARD** (la date de la poste fait foi), à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française
Direction générale des Personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels**

**Cellule Opérations statutaires – Bureau 3^E354
CHANGEMENT D'AFFECTION
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES**

Les membres du personnel enseignant qui sollicitent un changement d'affectation doivent également me renvoyer la liste des établissements de la (des) zone(s) qu'ils ont demandé(e)s **en y ayant coché** ceux où ils désirent être affectés. Il va de soi que moins ils indiquent d'établissements, moins ils ont de possibilités d'obtenir un changement d'affectation.

!!! Attention !!!

La demande d'un membre du personnel nommé dans une ou plusieurs fonctions de recrutement ne peut porter que sur une seule fonction à la fois.

Le membre du personnel dans cette situation introduira autant de demandes qu'il a de nominations, et ce pour autant qu'il souhaite obtenir un changement d'affectation à partir d'une, de plusieurs ou de toutes ses nominations.

Ces demandes seront, selon le type de demande, transmises :

à soit au Président de la Commission zonale

à soit au Président de la Commission interzonale

Une copie desdites demandes sera **TOUJOURS** adressée à l'Administration.

¹ Fonctions de recrutement – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone : document 48 R.Z
Fonctions de recrutement – Changement d'affectation dans une autre zone : document 48 R.A.Z.

Fonctions de sélection – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone : document 80 S.Z
Fonctions de sélection – Changement d'affectation dans une autre zone : document 80 S.A.Z.

Fonctions de promotion – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans une autre zone : document 94 P.Z. & P.A.Z.

Je vous invite à rappeler aux membres du personnel concernés de votre établissement les dispositions susmentionnées.

A l'avance, je vous remercie.

Christian NOIRET

Directeur général adjoint

ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA ZONE

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):

Dans cette fonction, veuillez préciser:

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e):

.....

Nombre de périodes effectivement prestées dans cet établissement.....

Zone demandée

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes ¹

Nombre de périodes minimum souhaité:

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....
...
.....
...
.....
...
.....
...
.....
...
.....
...

Date:

Signature:

¹ Biffer la mention inutile.

ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT
DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UNE AUTRE ZONE

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e):
.....

Nombre de périodes effectivement prestées dans cet établissement.....

Zone (s) demandée (s).....

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes ¹
Nombre de périodes minimum souhaité:

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:
.....
...
.....
...
.....
...
.....
...
.....
...
.....
...

Date:

Signature:

1 Biffer la mention inutile.

ARTICLE 80 : FONCTIONS DE SELECTION

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA ZONE

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):

Dans cette fonction, veuillez préciser:

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e):

.....

Nombre de périodes effectivement prestées dans cet établissement.....

Zone demandée.....

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes¹

Nombre de périodes minimum souhaité:

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....
...
.....
...
.....
...
.....
...
.....
...
.....
...

Date:

Signature:

1 Biffer la mention inutile

ARTICLE 80 : FONCTIONS DE SELECTION

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UNE AUTRE ZONE

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e):
.....

Nombre de périodes effectivement prestées dans cet établissement.....

Zone (s) demandée (s).....

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes¹

Nombre de périodes minimum souhaité:

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....
...
.....
...
.....
...
.....
...
.....
...

Date:

Signature:

¹ Biffer la mention inutile.

ARTICLE 94 : FONCTION DE PROMOTION

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS LA ZONE OU DANS UNE AUTRE ZONE

NOM, Prénom:

Matricule :

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e):

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e)

.....

.....

.....

Changement d'affectation souhaité dans la même zone: OUI / NON ¹

Etablissement(s) souhaité(s)

.....

.....

.....

Changement d'affectation souhaité dans une autre zone: OUI / NON ¹

Si oui, zone(s) demandée(s):

.....

Etablissement(s) souhaité(s)

.....

.....

¹ Biffer la mention inutile.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande :

Date:

Signature:

Adresses administratives
du Président de la commission interzonale d'affectation
et

des Présidents et Présidentes des commissions zonales d'affectation

Monsieur Bernard GORET
Président de la Commission interzonale
d'affectation
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de
l'enseignement de la Communauté française
Bureau 3^F303
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Monsieur Georges CORNETTE
Président de la Commission
zonale d'affectation numéro 1¹
Rue Léon Delacroix 28
1070 BRUXELLES

Madame Isabelle HENRY
Présidente de la Commission
zonale d'affectation numéro 2²
Place de la Justice, 1/155
7700 MOUSCRON

Monsieur Richard PLUMES
Président de la Commission
zonale d'affectation numéro 3³
Avenue Roi Albert, 643
7012 JEMAPPES

Monsieur Vincent DURANT
Président de la Commission
zonale d'affectation numéro 4⁴
Rue Raoul Warocqué, 46
7140 MORLANWELZ-MARIEMONT

Madame CLAES Martine
Présidente de la Commission
zonale d'affectation numéro 5⁵
Rue des Prairies, 40
4630 SOUMAGNE

Monsieur Teddy BEATSE
Présidente de la Commission
zonale d'affectation numéro 6⁶
Rue Gustave Renier 1
4300 WAREMME

Monsieur Michel BONJEAN
Président de la Commission
zonale d'affectation numéro 7⁷
Av de la Toison d'Or, 71
6900 MARCHE-EN-FAMENNE

Monsieur Benoît LEGAL
Président de la Commission
zonale d'affectation numéro 8⁸
Boulevard Cauchy, 9-10
5000 NAMUR

¹ La zone numéro 1 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française d'Anderlecht, Evere, Uccle, Woluwé, Braine-l'Alleud et Court-Saint-Etienne;

² La zone numéro 2 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française d'Ath, Tournai, Mouscron et Pérulwez;

³ La zone numéro 3 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française de Colfontaine, Dour, Frameries, et Jemappes-Mons;

⁴ La zone numéro 4 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française de Morlanwelz, Philippeville, Rance et Thuin;

⁵ La zone numéro 5 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française de Blégny, Soumagne, Verviers;

⁶ La zone numéro 6 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française d'Alleur, Grace-Hollogne, Saint-Georges et Waremme ;

⁷ La zone numéro 7 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française d'Arlon, Libramont, Marche et Vielsalm;

⁸ La zone numéro 8 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française de Dinant, Namur Cadets et Namur Céfor

Liste des établissements de Promotion Sociale

N°ZONE 1

- 1 **Ecole de Maréchalerie - ANDERLECHT**
Rue Léon Delacroix 28
1070 ANDERLECHT
- 2 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
EVERE - LAEKEN**
Av Constant Permeke 4
1140 LAEKEN
- 3 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
WOLUWE-ST-PIERRE**
Avenue Orban 73
1150 WOLUWE-ST-PIERRE
- 4 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
UCCLE-ANDERLECHT-BRUXELLES**
Rue Gatti de Gamond 95
1180 UCCLE
- 5 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
BRAINE-L'ALLEUD - RIXENSART**
Rue du Serment 12
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 6 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
COURT-ST-ETIENNE-JODOIGNE**
Avenue Paul Henricot 1
1490 COURT-SAINT-ETIENNE

Liste des établissements de Promotion Sociale

N°ZONE 2

- 7 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
TOURNAI, ANTOING, TEMPLEUVE**
Rue Saint-Brice 53
7500 TOURNAI
- 8 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à
PERUWELZ**
Boulevard Léopold III 40
7600 PERUWELZ
- 9 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
MOUSCRON,COMINES**
Place de la Justice 1/155
7700 MOUSCRON
- 10 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ATH-
FLOBECQ**
Rue de Liessies 11
7800 ATH

Liste des établissements de Promotion Sociale

N°ZONE 3

- 11 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française Jemappes-Quiévrain -**
Avenue Roi Albert 643
7012 JEMAPPES
- 12 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - FRAMERIES**
Rue du Onze Novembre 2
7080 FRAMERIES
- 13 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - COLFONTAINE**
Rue Clémenceau 60 62
7340 WASMES
- 14 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Dour**
Rue de Boussu 84
7370 DOUR

Liste des établissements de Promotion Sociale

N°ZONE 4

- 15 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - PHILIPPEVILLE,FLORENNES**
Avenue de Samart 2/2
5600 PHILIPPEVILLE
- 16 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - SIVRY-RANCE**
Rue Pauline Hubert 40
6470 RANCE
- 17 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - THUIN -ERQUELINNES**
Drève des Alliés 11
6530 THUIN
- 18 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de Morlanwelz - MORLANWEZ-MARIEMONT**
Rue Raoul Warocqué 46
7140 MORLANWELZ-MARIEMONT

Liste des établissements de Promotion Sociale

N°ZONE 5

- 19 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française de Soumagne**
Rue des Prairies 40
4630 SOUMAGNE
- 20 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - BLEGNY**
Rue Julien Ghuysen
4670 BLEGNY
- 21 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française VERVIERS, PLOMBIERES, LIMBOURG, PEPINSTER**
Avenue Jardin Ecole
4820 DISON

Liste des établissements de Promotion Sociale

N°ZONE 6

- 22 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - WAREMME**

Rue Gustave Renier 1
4300 WAREMME

- 23 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ANS**

Rue Georges Truffaut 37
4432 ALLEUR

- 24 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - GRACE-HOLLOGNE**

Rue Antoine Degive 1
4460 HOLLOGNE-AUX-PIERRES

- 25 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, OUFFET**

Rue Eloi Fouarge 31
4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

Liste des établissements de Promotion Sociale

N°ZONE 7

- 26 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ARLON, MUSSON**
Chemin de Weyler 2 Aile 5
6700 ARLON
- 27 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - LIBRAMONT, BERTRIX**
Avenue Herbofin 39
6800 LIBRAMONT
- 28 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - MARCHE-EN-FAMENNE**
Av de la Toison d'Or 71
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
- 29 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - VIELSALM, STAVELOT**
Rue des Chasseurs Ardennais. 1
6690 VIELSALM

Liste des établissements de Promotion Sociale

N°ZONE **8**

- 30 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - NAMUR (CEFOR)**
Boulevard Cauchy 9 10
5000 NAMUR
- 31 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - NAMUR**
PI Ecole des Cadets 6
5000 NAMUR
- 32 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - DINANT**
Herbuchenne
5500 DINANT